

*ANNEXE A L'ARRETE de la Préfecture de la Gironde et de la  
Préfecture de Lot-et-Garonne du*

**ANNEXE 1**

**COMMUNES CLASSEES EN ZONES VULNERABLES  
A LA POLLUTION PAR LES NITRATES  
- ZONE GARONNE -**

**DEPARTEMENT DE GIRONDE**

33007	ARBANATS
33027	BARIE
33030	BARSAC
33031	BASSANNE
33040	BEGUEY
33050	BIEUJAC
33054	BLAIGNAC
33066	BOURDELLES
33081	CADILLAC
33102	CASSEUIL
33106	CASTETS-EN-DORTHE
33107	CASTILLON-DE-CASTETS
33111	CAUDROT
33120	CERONS
33169	FLOUDES
33170	FONTET
33176	GABARNAC
33187	GIRONDE-SUR-DROPT
33204	HURE
33226	LANGOIRAN
33227	LANGON
33241	LESTIAC-SUR-GARONNE
33253	LOUPIAC

33254	LOUPIAC-DE-LA-REOLE
33291	MONTAGOUDIN
33306	NOAILLAC
33311	PAILLET
33323	LE PIAN-SUR-GARONNE
33327	PODENSAC
33331	PONDAURAT
33334	PORTETS
33337	PREIGNAC
33346	PUYBARBAN
33352	LA REOLE
33355	RIONS
33392	SAINTE-CROIX-DU-MONT
33432	SAINT-LOUBERT
33435	SAINT-MACAIRE
33438	SAINT-MAIXANT
33444	SAINT-MARTIN-DE-SESCAS
33457	SAINT-PARDON-DE-CONQUES
33463	SAINT-PIERRE-D'AURILLAC
33465	SAINT-PIERRE-DE-MONS
33533	TOULENNE
33543	VERDELAIS
33720	VIRELADE

**DEPARTEMENT DU LOT ET GARONNE**

47001	AGEN
47004	AIGUILLON
47009	ANDIRAN
47015	ASTAFFORT
47016	AUBIAC
47024	BEAUPUY
47027	BIAS
47031	BOÉ
47032	BON-ENCONTRE
47038	BOURRAN
47040	BRAX
47041	BRUCH
47043	BUZET-SUR-BAÏSE
47045	CALIGNAC
47046	CALONGES
47056	CASTELNAU-SUR-GUPIE
47059	CAUBON-SAINT-SAUVEUR
47060	CAUDECOSTE
47061	CAUMONT-SUR-GARONNE
47065	CLAIRAC
47069	COLAYRAC-SAINT-CIRQ
47074	COUTHURES-SUR-GARONNE
47076	CUQ
47088	ESCASSEFORT
47090	ESPIENS
47091	ESTILLAC
47092	FALS
47094	FAUGUEROLLES
47097	FEUGAROLLES
47098	FIEUX
47101	FOURQUES-SUR-GARONNE
47102	FRANCESSAS
47103	FRÉCHOU
47108	GAUJAC
47111	GRANGES-SUR-LOT
47120	JUSIX
47126	LACHAPELLE
47127	LAFITTE-SUR-LOT
47128	LAFOX
47130	LAGRUÈRE
47131	LAGUPIE
47133	LAMONTJOIE
47134	LANNES
47137	LAPLUME
47139	LASSERRE
47145	LAYRAC
47150	LONGUEVILLE

47157	MARMANDE
47158	MARMONT-PACHAS
47159	LE MAS-D'AGENAIS
47163	MAUVEZIN-SUR-GUPIE
47165	MEILHAN-SUR-GARONNE
47167	MÉZIN
47169	MOIRAX
47172	MONCAUT
47174	MONCRABEAU
47177	MONHEURT
47180	MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON
47185	MONTAYRAL
47186	MONTESQUIEU
47195	NÉRAC
47196	NICOLE
47197	NOMDIEU
47201	LE PASSAGE
47214	PUCH-D'AGENAIS
47220	RAZIMET
47225	ROQUEFORT
47231	SAINT-AVIT
47233	SAINTE-BAZEILLE
47238	SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS
47246	SAINTE-HILAIRE-DE-LUSIGNAN
47248	SAINTE-JEAN-DE-THURAC
47249	SAINTE-LAURENT
47250	SAINTE-LÉGER
47252	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
47262	SAINTE-NICOLAS-DE-LA-BALERME
47263	SAINTE-PARDOUX-DU-BREUIL
47279	SAINTE-SIXTE
47280	SAINTE-SYLVESTRE-SUR-LOT
47282	SAINTE-VINCENT-DE-LAMONTJOIE
47283	SAINTE-VITE
47287	SAUMONT
47293	SAUVETERRE-SAINTE-DENIS
47298	SÉNESTIS
47300	SÉRIGNAC-SUR-GARONNE
47304	TAILLEBOURG
47306	LE TEMPLE-SUR-LOT
47308	THOUARS-SUR-GARONNE
47310	TONNEINS
47315	TRENTELS
47323	VILLENEUVE-SUR-LOT
47325	VILLETON
47326	VIRAZEIL

**ANNEXE A L'ARRETE de la Préfecture de la Gironde et de la  
Préfecture de Lot-et-Garonne du  
ANNEXE 2.1**

**Bilan pour la zone vulnérable des Coteaux Gascons**

**Caractérisation des pressions sur la période 2003-2006**

	2003	2006	Variation 2003-2006
Nombre d'exploitations agricoles	806	765	-5,1%
SAU	40 126 ha	39 615 ha	-1,3%
Cultures d'hiver	9 577 ha	11 196 ha	4,4%
Cultures de printemps	14 105 ha	13 472 ha	-1,1%
Prairies	2 867 ha	2 299 ha	-0,8%
Jachères	3 903 ha	3 952 ha	0,5%
Potentiel de sols nus en hiver	13 961 ha	12 721	-2,7%

**Etat des lieux et évolution de la qualité des eaux sur la période 2003-2006**

- Dispositif de suivi

En **eaux superficielles**, la zone vulnérable des Coteaux Gascons est suivie par 4 stations, sans variation entre les deux campagnes 2004-2005 et 2006-2007.

En nombre de mesures en revanche, on enregistre une diminution de 72% du nombre de mesures entre les deux campagnes.

	Nombre total stations	Nombre de stations 2004-2005	Nombre de stations 2006-2007	% de variation	Nombre d'analyses 2004-2005	Nombre d'analyses 2006-2007	% variation
Coteaux Gascons	4	4	4	0%	50	29	-72%

En **eaux souterraines**, aucune station de suivi n'est enregistrée dans cette zone vulnérable.

Les analyses ci-après ne concernant donc que les eaux superficielles.

- Qualité relevée en 2006-2007

Que ce soit en teneurs moyennes, maximales ou minimales, aucune des stations de suivi n'enregistre de valeur supérieure à 50 mg/l. Les concentrations moyennes sont majoritairement comprises entre 10 et 25 mg/l.

	[0;2]	[2;10]	[10;25]	[25;40]	[40;50]	>50
Nombre de stations, teneurs moyennes	0	0	3	1	0	0
Nombre de stations, teneurs maximales	0	0	1	2	1	0
Nombre de stations, teneurs minimales	0	3	1	0	0	0

## Bilan pour la zone vulnérable des Coteaux Gascons

- Evolution entre 2004-2005 et 2006-2007

L'ensemble des stations enregistre une augmentation des teneurs en nitrates ; l'augmentation est « faible » (entre 1 et 5 mg/l).

	Diminution forte	Diminution faible	Stagnation	Augmentation faible	Augmentation forte
Coteaux Gascons	0	0	0	3	1

- Evolution entre 1992-1993 et 2006-2007

Deux des stations suivies le sont depuis 1992 : sur l'ensemble de la période, elles présentent une légère diminution des teneurs en nitrates.

	Diminution forte	Diminution faible	Stagnation	Augmentation faible	Augmentation forte
Coteaux Gascons	0	2	0	0	0

- Analyse saisonnière

Les valeurs hivernales sont de classe plus élevée que les estivales dans 50% des cas.

	[0;2]	[2;10]	]10;25]	]25;40]	]40;50]	>50]
Teneurs moyennes hivernales	0	0	2	2	0	0
Teneurs moyennes estivales	0	0	4	0	0	0

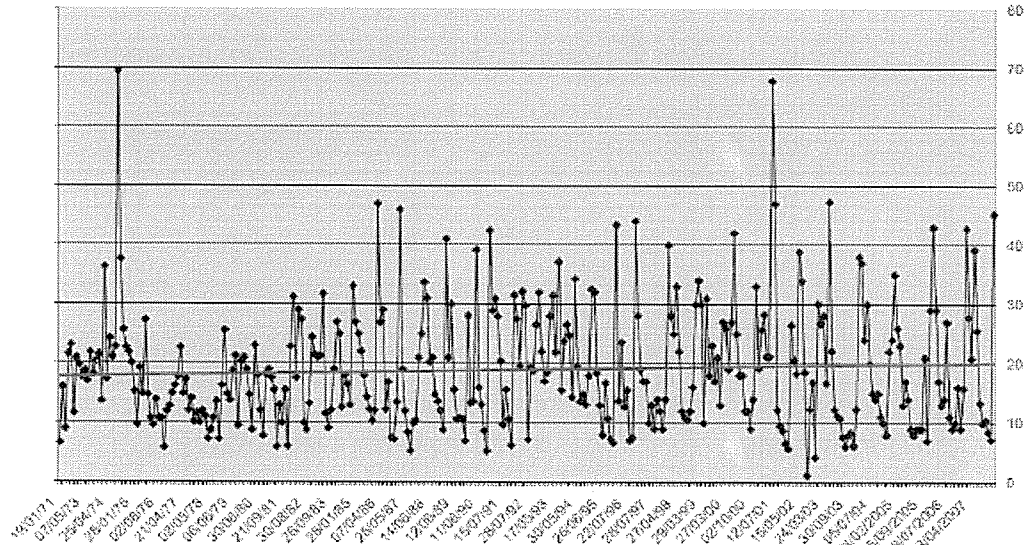
- Situation hydrologique

L'analyse hydrologique n'a pas pu être menée, en raison de l'insuffisance des données hydrologiques (données disponibles jusqu'en février ou juin 2006 seulement).

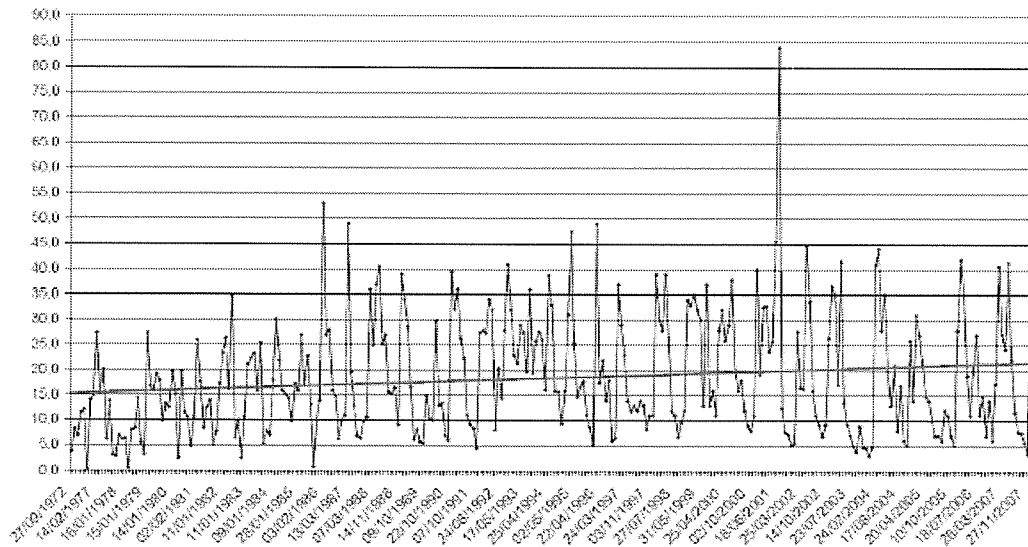
Notons que le profil des concentrations en nitrates présente une variation annuelle classique, avec des teneurs plus élevées en période de lessivage.

## Bilan pour la zone vulnérable des Coteaux Gascons

BAISE 107 000 Evolution nitrates 1971 2007



GERS 114 000  
Evolution des nitrates 1972 2007



- **Conclusion**

Sur la rivière Baise, à la station 107 000 du lieu-dit «Bapaume» à Nérac, la situation ne présente pas d'amélioration sur l'ensemble du suivi 1971 2007. En période de basses eaux estivale ou automnale, les valeurs mesurées varient dans une fourchette de 8 à 15 mg/l et les

## **Bilan pour la zone vulnérable des Coteaux Gascons**

pics en période de lessivage de printemps sont de l'ordre de 40 mg/l pour ces dernières années.

Sur le Gers, à la station 114 000 à Layrac, la situation est la même que celle de la Baise. Ces évolutions sont les mêmes à l'échelle du département, à quelques exceptions près, que l'on soit en zone vulnérable ou en-dehors.

## Bilan pour la zone vulnérable de la nappe alluviale Garonne-Lot

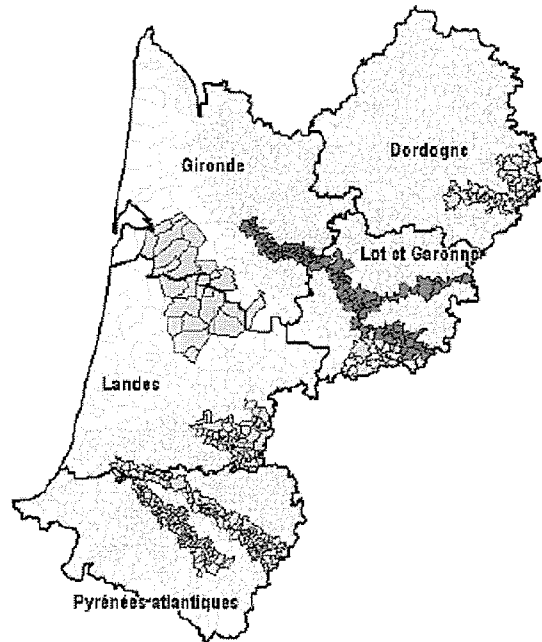
### Caractéristiques de la zone vulnérable

Départements de la Gironde (33) et du Lot et Garonne (47)

Arrêtés préfectoraux du 1<sup>er</sup> février 2005 (47) et du 15 janvier 2007 (33)

105 communes, 1 314 km<sup>2</sup>. Liste des communes de la zone :

AGEN	47		
AIGUILLON	47		
ARBANATS	33		
BARIE	33		
BARSAC	33		
BASSANNE	33		
BEGUEY	33		
BIAS	47		
BIEUJAC	33		
BLAIGNAC	33		
BOE	47		
BON-ENCONTRE	47		
BOURDELLES	33		
BOURRAN	47		
BRAX	47		
BUZET-SUR-BAISE	47		
CADILLAC	33		
CALONGES	47		
CASSEUIL	33		
CASTETS-EN-DORTHE	33		
CASTILLON-DE-CASTETS	33		
CAUDECOSTE	47		
CAUDROT	33		
CAUMONT-SUR-GARONNE	47		
CERONS	33		
CLAIRAC	47		
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	47		
COUTHURES-SUR-GARONNE	47		
FAUGUEROLLES	47		
FEUGAROLLES	47		
FLOUDES	33		
FONTET	33		
FOURQUES-SUR-GARONNE	47		
GABARNAC	33		
GAUJAC	47		
GIRONDE-SUR-DROPT	33		
GRANGES-SUR-LOT	47		
HURE	33		
JUSIX	47		
LA REOLE	33		
LAFITTE-SUR-LOT	47		
LÁFOX	47		
LAGRUERE	47		
LANGOIRAN	33		
LANGON	33		
LAYRAC	47		
LE MAS-D'AGENAIS	47		
LE PASSAGE	47		
LE PIAN-SUR-GARONNE	33		
LE TEMPLE-SUR-LOT	47		
LESTIAC-SUR-GARONNE	33		
LONGUEVILLE	47		
LOUPIAC	33		
LOUPIAC-DE-LA-REOLE	33		
MARMANDE	47		
MEILHAN-SUR-GARONNE	47		
MOIRAX	47		
MONHEURT	47		
MONTAGAUDIN	33		
MONTAYRAL	47		
MONTESQUIEU	47		
NICOLE	47		
		NOAILLAC	33
		PAILLET	33
		PODENSAC	33
		PONDAURAT	33
		PORTETS	33
		PREIGNAC	33
		PUCH-D'AGENAIS	47
		PUYBARBAN	33
		RAZIMET	47
		RIONS	33
		SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	47
		SAINT-JEAN-DE-THURAC	47
		SAINT-LAURENT	47
		SAINT-LEGER	47
		SAINT-LOUBERT	33
		SAINT-MACAIRE	33
		SAINT-MAIXANT	33
		SAINT-MARTIN-DE-SESCAS	33
		SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	47
		SAINT-PARDON-DE-CONQUES	33
		SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL	47
		SAINT-PIERRE-D'AURILLAC	33
		SAINT-PIERRE-DE-MONS	33
		SAINT-SIXTE	47
		SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT	47
		SAINT-VITE	47
		SAINTE-BAZEILLE	47
		SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	47
		SAINTE-CROIX-DU-MONT	33
		SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	47
		SAUVETERRE-SAINT-DENIS	47
		SENESTIS	47
		SERIGNAC-SUR-GARONNE	47
		TAILLEBOURG	47
		THOUARS-SUR-GARONNE	47
		TONNEINS	47
		TOULENNE	33
		TRENTELS	47
		VERDELAIS	33
		VILLENEUVE-SUR-LOT	47
		VILLETON	47
		VIRAZEIL	47
		VIRELADE	33



## Bilan pour la zone vulnérable de la nappe alluviale Garonne-Lot

### Caractérisation et évolution des activités agricoles sur la période 2003-2006

	2003	2006	Variation 2003-2006
Nombre d'exploitations agricoles	2 018	1 847	-8,5%
SAU	59 353 ha	57 753 ha	-2,7%
Cultures d'hiver	6 162 ha	10 421 ha	7,7%
Cultures de printemps	31 262 ha	26 537 ha	-6,7%
Prairies	5 309 ha	4 772 ha	-0,7%
Jachères	5 211 ha	5 912 ha	1,5%
Potentiel de sols nus en hiver	30 766 ha	24 080 ha	-10,1%

### Etat des lieux et évolution de la qualité des eaux sur la période 2003-2006

- Dispositif de suivi

En **eaux superficielles**, la zone vulnérable Garonne-Lot est relativement bien suivie : 17 à 20 stations selon la campagne, et un nombre de mesures, en conséquence, très largement supérieur à ce qui est observé sur les autres zones vulnérables.

En **eaux souterraines**, le dispositif de suivi reste le même en termes de nombre de stations, mais le nombre de prélèvements augmente de 30 %.

	Nombre total stations	Nombre de stations 2004-2005	Nombre de stations 2006- 2007	% de variation	Nombre d'analyses 2004-2005	Nombre d'analyses 2006-2007	% variation
Eaux superficielles	20	17	20	15%	174	146	-19%
Eaux souterraines	9	9	9	0%	20	29	31%

- Qualité relevée en 2006-2007

En **eaux superficielles**, les teneurs moyennes en nitrates sur la campagne sont assez hétérogènes. Si la majorité des stations présente une concentration moyenne inférieure à 25 mg/l, 20 % enregistrent des teneurs plus élevées. En teneurs maximales, trois stations dépassent les 50 mg/l. En teneurs minimales en revanche, seul un point de mesure dépasse les 25 mg/l. L'examen de la Carte 9 révèle que les stations présentant les plus fortes valeurs ne sont pas regroupées géographiquement, ce qui laisse penser à des pressions et/ou une vulnérabilité plus forte en des endroits déterminés.

En **eaux souterraines**, la majeure partie des stations montre des teneurs en nitrates inférieures à 10 mg/l.

		[0;2]	[2;10]	[10;25]	[25;40]	[40;50]	>50
Eaux superficielles	Nombre de stations, teneurs moyennes	0	6	10	3	1	0
	Nombre de stations, teneurs maximales	0	1	10	5	1	3
	Nombre de stations, teneurs minimales	1	13	5	1	0	0
		[0;10]	[10;25]	[25;40]	[40;50]	>50	
Eaux souterraines	Nombre de stations, teneurs moyennes	6	2	1	0	0	
	Nombre de stations, teneurs maximales	5	2	2	0	0	
	Nombre de stations, teneurs minimales	6	2	1	0	0	

## Bilan pour la zone vulnérable de la nappe alluviale Garonne-Lot

- Evolution entre 2004-2005 et 2006-2007

88% des stations en eaux superficielles relèvent une augmentation faible à forte des concentrations en nitrates sur la période. En aucun point on ne note d'amélioration relative aux teneurs en nitrates.

En eaux souterraines en revanche, deux stations (22%) montrent une amélioration forte, et quatre (44%) une stagnation. Le reste est en augmentation faible à forte.

	Diminution forte	Diminution faible	Stagnation	Augmentation faible	Augmentation forte
Eaux superficielles	0	0	2	8	7
Eaux souterraines	2	0	4	1	2

La zone vulnérable de la nappe alluviale du Lot et de la Garonne est un milieu caractérisé par une inertie moyenne<sup>32</sup>. Les arrêtés préfectoraux ont été signés en 2005 (Lot-et-Garonne) et 2007 (Gironde). Il n'est donc pas possible de conclure, en l'état actuel des connaissances, sur un éventuel effet du programme, dont les effets ne se traduiront en évolution de la qualité de l'eau que d'ici quelques années.

- Evolution entre 1992-1993 et 2006-2007

L'évolution de la qualité des eaux superficielles aux stations permettant la comparaison est très contrastée, avec une station dans chaque classe d'évolution hormis l'« augmentation forte ». Notons que la station qui présente l'évolution la plus positive sur cette période est la station la plus à l'amont (Layrac, dans le Gers), et qu'elle compte parmi celles en « augmentation forte » entre les deux dernières campagnes de mesure.

En eaux souterraines, une seule station permet la comparaison entre les campagnes de 1992 et 2006 ; elle révèle une augmentation faible des teneurs en nitrates.

	Diminution forte	Diminution faible	Stagnation	Augmentation faible	Augmentation forte
Eaux superficielles	1	1	1	1	0
Eaux souterraines	0	0	0	1	0

- Analyse saisonnière

*Rappel : l'analyse saisonnière n'est menée que pour les eaux superficielles, en raison de l'absence de données pour les eaux souterraines.*

La répartition des moyennes par saison révèle des concentrations globalement plus élevées en hiver (70% inférieures à 25 mg/l en hiver contre 85% en été).

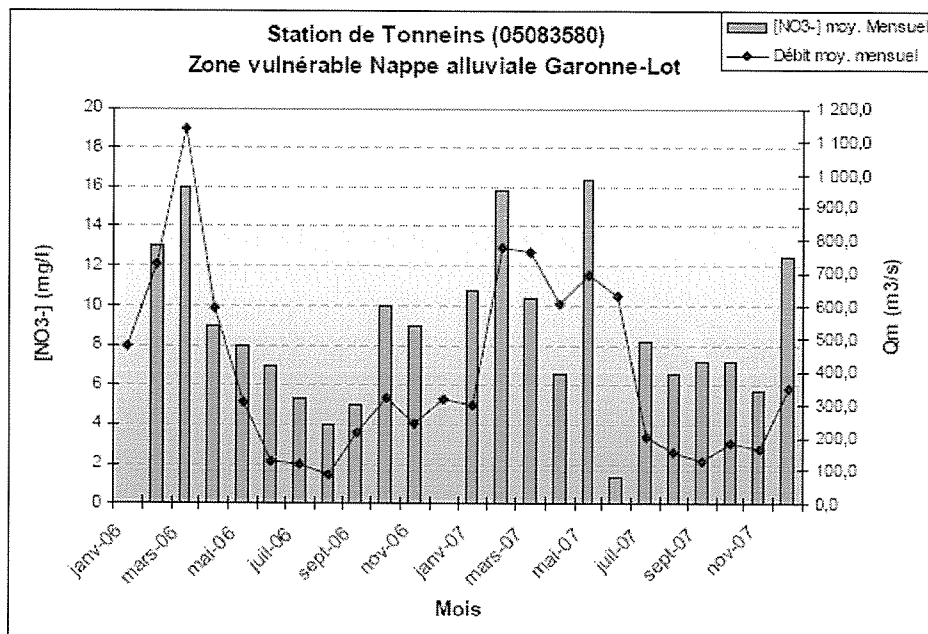
	[0;2]	]2;10]	]10;25]	]25;40]	]40;50]	>50
Teneurs moyennes hivernales	0	4	10	5	0	1
Teneurs moyennes estivales	0	10	7	1	2	0

<sup>32</sup> Donnée DIREN ; l'inertie est fonction notamment du contexte géologique.

## Bilan pour la zone vulnérable de la nappe alluviale Garonne-Lot

- Situation hydrologique

Les stations étudiées sont celles de Tonneins, pour l'hydrologie comme pour la qualité de l'eau.



Le profil des concentrations en nitrates est relativement régulier en 2006, avec un lessivage hivernal marqué. En 2007, les concentrations subissent d'importantes variations d'un mois à l'autre, avec une période de lessivage toujours marquée, mais des variations également importantes au printemps, à débit relativement stable.

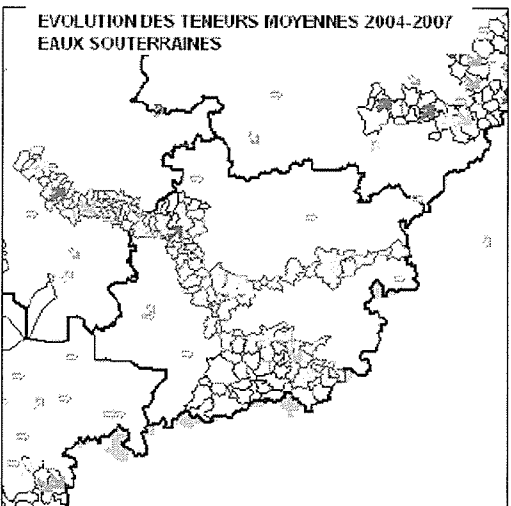
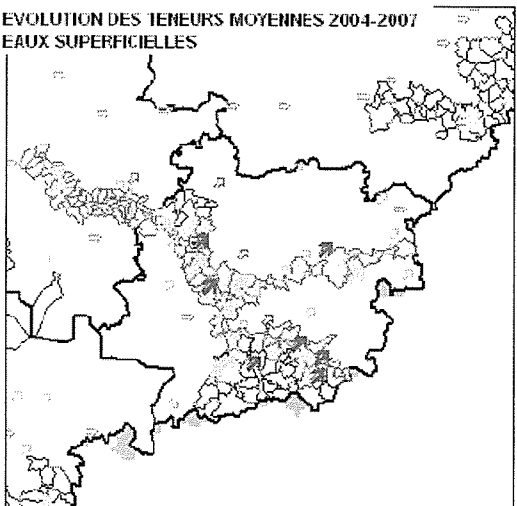
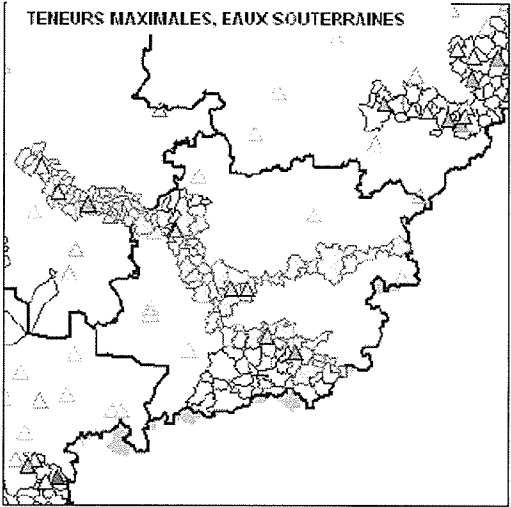
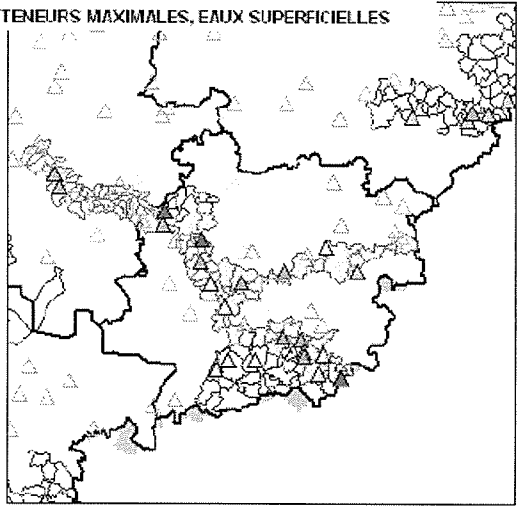
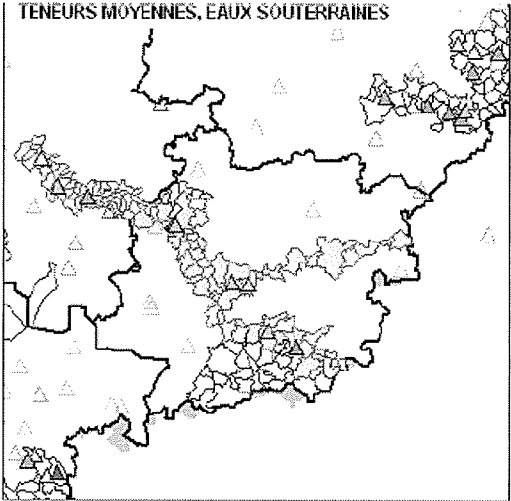
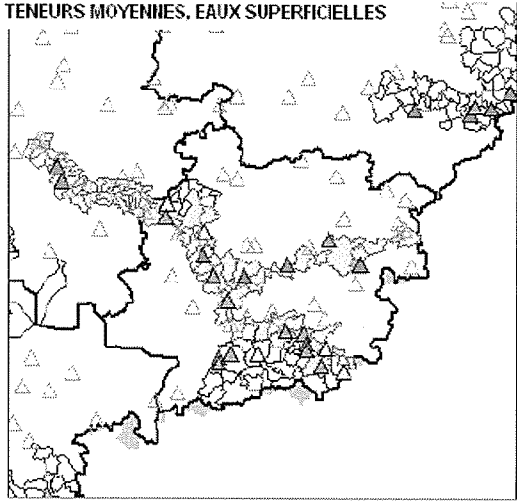
- Conclusion

Cette zone vulnérable est la mieux suivie en eaux superficielles, malgré une diminution du nombre d'analyses. La proportion plus importante d'analyses et le fait que les stations soient parfois géographiquement assez proches amplifient les situations observées.

La qualité moyenne est contrastée selon les stations, mais reste similaire à celle observée hors zone vulnérable dans les départements concernés, à quelques exceptions près. En termes d'évolution, aucune station n'enregistre de diminution depuis 2004. Les stations hors zone vulnérable des départements présentent des évolutions plus contrastées, mais on constate que celles enregistrant les évolutions les plus négatives sont les plus proches de la zone vulnérable.

En eaux souterraines, la qualité est globalement bonne, avec une évolution contrastée entre les deux campagnes de mesures : de l'amélioration forte enregistrée en deux points à l'amont et à l'aval, à l'augmentation forte enregistrée plutôt vers l'aval. La tendance générale, qui est tout de même à la stagnation des mesures, s'inscrit dans un contexte départemental également stable sur la période.

**Bilan pour la zone vulnérable de la nappe alluviale Garonne-Lot**



# ANNEXE A L'ARRETE de la Préfecture de la Gironde et de la Préfecture de Lot-et-Garonne du

## ANNEXE 2.2

### Diagnostic du bassin versant de la Gupie

D'après :

Recensement général de l'agriculture – 2000 (RA 2000)

Etat des lieux du bassin versant de la Gupie : Outil d'aide à la décision pour une gestion concertée de la ressource en eau – Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne – Décembre 2004

Bilan du troisième programme d'actions de la directive nitrates en région Aquitaine – Période 2003-2007 – ISL – Octobre 2008

#### **Hydrométrie**

La hauteur de précipitation moyenne sur la période 1970-1996 à la station de Seyches est de 800 mm/an.

Ce cours d'eau n'est pas réalimenté et connaît des étiages sévères, à l'origine de restrictions de prélèvement fréquentes.

Les molasses tertiaires renferment, au niveau des bancs calcaires et gréseux, des nappes d'eau souterraine de faible débit qui se tarissent pour la plupart l'été.

#### **Pédologie**

L'ensemble des sols du bassin versant sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Nom du sol et appellation</b>	<b>Localisation dans le bassin</b>
Sols bruns alluviaux peu évolués limoneux à limono-argileux	Vallée de la Garonne
Sols argilo-calcaires	Gupie et Caubon
Sols bruns lessivés à pseudogley limoneux à limono-sableux : "Boulbènes"	Pentes faibles
Alluvions brunifiées à texture équilibrée	Partie aval

#### **Cultures**

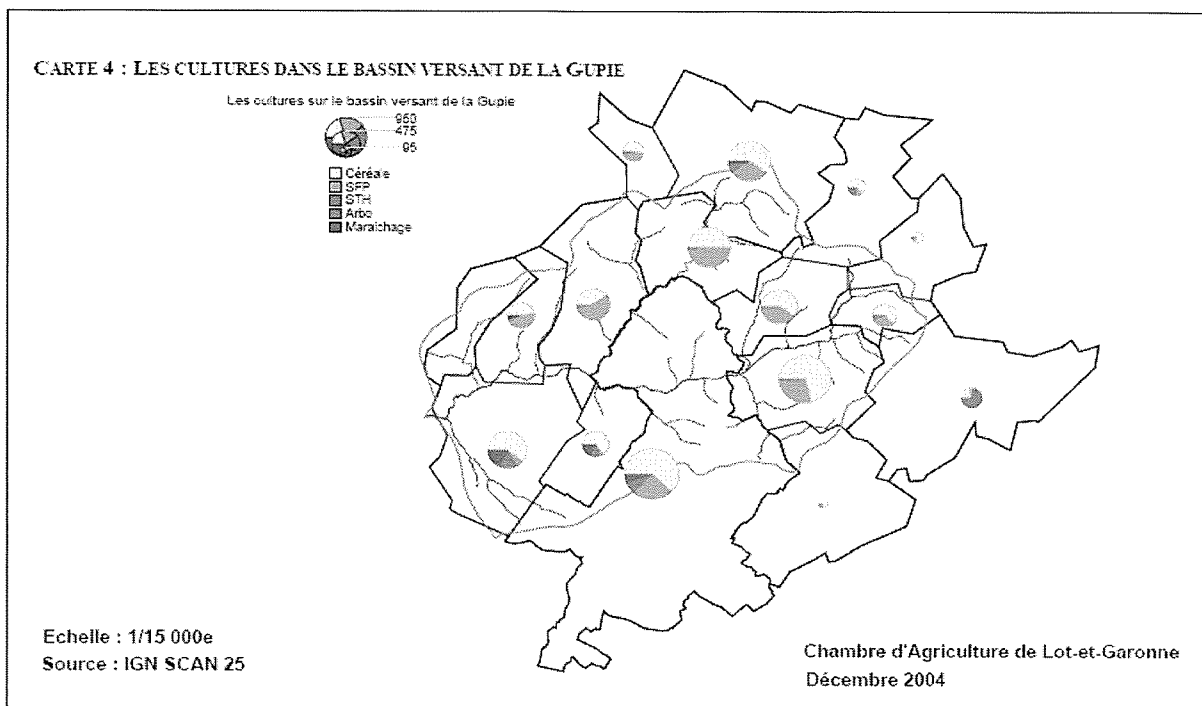
Sur les 8 092 hectares de SAU (surface agricole utile) des exploitations de l'ensemble du bassin hydrographique, la moitié environ est utilisée pour la culture de céréales (3 636 hectares).

Un cinquième de la SAU (1 808 hectares) est recouverte de fourrages (maïs fourrage, sorgho, prairies temporaires).

Le reste de la surface est réparti entre les surfaces toujours en herbes (environ 740 hectares), l'arboriculture (342 hectares), le maraîchage et la culture de la pomme de terre (287 hectares au total). Au niveau des légumes frais, on trouve des cultures en plein champ (asperge, haricot, poivron, maïs doux, fraise) et sous abris (aubergine, salade, tomate de bouche).

La carte 4 ci-dessous présente la répartition des cultures par commune. On peut relever :

- une répartition homogène des cultures dans le bassin versant,
- la présence du maraîchage dans tout le bassin versant, avec une concentration dans la moitié aval.



Le rapport ISL 2008, fondé sur les données 2006 des communes du bassin versant classées en zone vulnérable, fait état des chiffres suivants :

SAU : 5 030 hectares.

Cultures d'hiver 2006 : 1 029 hectares.

Cultures de printemps 2006 : 1 449 hectares.

Total prairies 2006 : 860 hectares.

Jachères en 2006 : 366 hectares.

Potential de sols nus en hiver 2006 : 1386 hectares.

D'après le RA 2000, 1 379 hectares sont irrigués dans le bassin versant de la Gupie. Les principales cultures irriguées sont (en pourcentage des surfaces irriguées) :

- maïs (72 %)
- grandes cultures de soja et sorgho (7 %)
- arboriculture (13 %)
- cultures sous contrat (3,5 %)
- cultures diverses dont protéagineux (0,5 %)
- maraîchage (1,5 %)

Les cultures sous contrat regroupent le maïs semence, le maïs doux, le tabac, la betterave porte-graine et la tomate.

## Elevage

L'élevage est une activité agricole majeure. L'élevage bovin est réparti équitablement entre l'élevage laitier et l'élevage allaitant (907 vaches laitières et 814 vaches allaitantes). L'élevage de volailles est très présent dans le bassin avec 162 exploitations et 59 000 volailles. L'élevage porcin est également bien présent (1 400 porcs à l'engraissement). Les élevages équins, ovins et caprins sont moins représentés (60 chevaux, 180 brebis et 34 chèvres).

Néanmoins, la charge d'azote organique par hectare ne nécessite pas la définition d'une zone d'excédent structurel.

## **Effluents humains**

Les rejets dans les cours d'eau du bassin versant de la Gupie issus de stations de traitement des eaux usées sont peu importants. Ils représentent environ 2 000 équivalents-habitants.

## **Teneurs en nitrates de la Gupie au pont de la RD 813 à Sainte-Bazeille**

2001-2007 : Teneur maximale 57 mg/l (en 2007) - Teneur moyenne 34 mg/l.

Sur les 42 mesures disponibles depuis 2001, un quart sont inférieures à 25 mg/l, deux tiers sont comprises entre 25 et 50 mg/l, et deux valeurs sont supérieures à 50 mg/l (52 mg/l le 1<sup>er</sup> septembre 2003 et 57 mg/l le 29 juillet 2007).

On note une tendance à la hausse d'une pollution à caractère chronique.

L'objectif de qualité de la Gupie et de son principal affluent, le Caubon, est 1B (qualité bonne).  
La Gupie et ses affluents sont classés en deuxième catégorie piscicole.  
La Gupie n'est pas exploitée pour la production d'eau potable.

## **Conclusion**

Le bassin versant de la Gupie affiche des spécificités telles que la présence marquée de l'élevage, mais ne nécessite pas de mesures différentes des actions définies pour les coteaux gascons, et pour les plaines du Lot et de la Garonne.

# ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL de la Préfecture de la Gironde et de la Préfecture de Lot-et-Garonne du

## ANNEXE 3.1

### MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE FUMURE ET DU CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES

Le plan de fumure et le cahier d'enregistrement des pratiques doivent comporter au minimum, pour chaque îlot cultural, les éléments suivants :

PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE (données prévues)	CAHIER D'ENREGISTREMENT (données réalisées)
L'identification et surface de l'îlot cultural.	L'identification et surface de l'îlot cultural.
La culture pratiquée et la période d'implantation pour les prairies.	La culture pratiquée et la date d'implantation des prairies.
L'objectif de rendement.	Le rendement réalisé.
Pour chaque apport d'azote organique prévu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la période d'épandage envisagée ;</li> <li>- la superficie concernée ;</li> <li>- la nature de l'effluent organique ;</li> <li>- la teneur en azote de l'apport ;</li> <li>- la quantité d'azote prévue dans l'apport.</li> </ul>	Pour chaque apport d'azote organique réalisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la date d'épandage ;</li> <li>- la superficie concernée ;</li> <li>- la nature de l'effluent organique ;</li> <li>- la teneur en azote de l'apport ;</li> <li>- la quantité d'azote prévue dans l'apport.</li> </ul>
Pour chaque apport d'azote minéral prévu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la (ou les) période(s) d'épandage envisagée(s)-la superficie concernée ;</li> <li>- le nombre d'unités d'azote prévu dans l'apport.</li> </ul>	Pour chaque apport d'azote minéral réalisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la date d'épandage ;</li> <li>- la superficie concernée ;</li> <li>- la teneur en azote de l'apport ;</li> <li>- la quantité d'azote contenue dans l'apport.</li> </ul>
L'existence ou non d'une intervention prévue pour gérer l'interculture (gestion des résidus, repousses ou implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrates CIPAN).	Les modalités de gestion de l'interculture (sol nu, gestion des résidus, des repousses, cultures intermédiaires pièges à nitrates CIPAN), y compris date d'implantation et de destruction des CIPAN.

**ANNEXE 3.2 : PLAN DE FUMURE PREVISIONNEL** (utiliser la notice explicative)

ANNEE 200.....

NOM AGRICULTEUR :



Agence de l'Eau  
Adour Garonne

ADAR  
agence de développement agricole et rural



Parcelles ou ilot cultural *	surface concernée * (ha)	Précédent	objectif de rendement (qtx/ha) A	besoin culture tab n°1 B	besoin parcelle 1=A * B	fournitures sol tab n°2 C	Quantité effluents T ou m3 C	Azote effluents tab n°3 D	Effet direct effluents tab n°3 E	Azote apporté par effluents 3=C*D*E	CAU F	dose azote minéral à apporter en prévisionnel = (1-2-3)/CAU	Nature apports prévus	Nombre d'apports prévu	Période d'apport envisagé	
1	10	tourmesol	70	3,2	70*3,2 =224	70	30	5	0,2	30*5*0,2 =30	0,8	(224-70-30)/0,8 =155	fumier bovin ammoni trate	1 2	août, janvier mars, avril	
					0					0						
					0					0						
					0					0						
					0					0						
					0					0						

**Surface concernée \*** : faire différentes lignes de calcul en fonction des apports organiques. Ex: 1 ilot de maïs avec 1 apport de fumier sur 1 partie seulement => faire 2 lignes de calcul

**Ilot cultural \*** : regroupement de parcelles avec la même culture et le même itinéraire technique



n° ligne \* : reprendre le n° de ligne du plan prévisionnel pour avoir les informations suivantes : n°ilot, surface concernée, cultures  
Nature apport \* : exemple urée, ammonitrate, fumier bovins, ...  
Quantité \* : exemple 300kg/ha d'ammonitrate

### Annexe 3.3

## Modèle de bordereau en cas d'épandage d'effluents hors de l'exploitation agricole

### EPANDAGE HORS S.A.U. DE L'EXPLOITATION

#### **Bordereau à établir à chaque journée de livraison**

NOM de l'agriculteur qui livre les matières fertilisantes azotées :

.....

NOM et ADRESSE de l'agriculteur qui accepte ces matières fertilisantes :

.....

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PARCELLE OU L'ILOT SUR LEQUEL A ETE EFFECTUEE L'EPANDAGE

Parcelle ou îlot cultural : .....

Surface (ha) : .....

Culture implantée : .....

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPORT AZOTE

Date de l'apport : .....

Nature de l'apport : .....

Quantité épandue : .....

Quantité d'azote apportée (unités) : .....

A ....., le .....

Signature des 2 exploitants  
("receveur et donneur")

**ANNEXE A L'ARRETE de la Préfecture de la Gironde et de la  
Préfecture de Lot-et Garonne du**

## Annexe 4

<b>P E R I O D E S   D ' I N T E R D I C T I O N   D E S   E P A N D A G E S</b>			
<b>T Y P E S   D E   F E R T I L I S A N T S</b>			
	<b>TYPE I C/N &gt; 8 (Fumier, Compost)</b>	<b>TYPE II C/N &lt;= 8 (Lisier, boues d'épuration)</b>	<b>TYPE III Apports minéraux ou uréique de synthèse</b>
Sols non cultivés	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Jachères Couvert spontané	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Couvert implanté	50 kg d'N total maxi autorisé à l'implantation	50 kg d'N total maxi autorisé à l'implantation	50 kg d'N total maxi autorisé à l'implantation
Grandes cultures implantées à l'automne	Pas d'interdiction	Du 1er novembre au 15 janvier	Du 1er septembre au 15 janvier
Grandes cultures implantées au printemps	Du 1er juillet au 31 août	Du 1er juillet au 15 janvier	Du 1er juillet (1) au 15 février
CIPAN	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Prairies implantées depuis plus de six mois	Pas d'interdiction	Du 15 novembre au 15 janvier (voir 2)	Du 1er octobre au 31 janvier
Cultures légumières contractuelles de printemps	Pas d'interdiction	Du 15 septembre au 15 janvier	Du 15 septembre au 15 janvier
Légumineuses, sauf haricot	Pas d'interdiction	Dès stade installation des nodosités	Dès stade installation des nodosités
Cultures florales, cultures de bulbes et plantes à parfum	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 février	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 février
Pépinières	Pas d'interdiction	Du 15 août au 15 janvier	Du 15 août au 15 janvier
Vergers	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> décembre au 15 février	Du 1 <sup>er</sup> décembre au 15 février
Vignes	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 février	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 février
<b>Cas particulier des cultures porte-graine</b>			
Semences de cultures porte-graine	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 15	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 15

Semences de cultures porte-graine bisannuelles (semis automne)	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 15 janvier	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 15 janvier
Semences de cultures porte-graine annuelles (semis fin d'hiver et début printemps)	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 15 janvier	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 15 février
Cultures de graminées porte graine	Pas d'interdiction	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 15 janvier	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 15 janvier

(1) En cas de fractionnement des apports de fertilisants minéraux sur maïs irrigué, l'interdiction des épandages commence au stade « brunissement des soies ».

(2) **Les eaux brunes** qui correspondent aux eaux collectées sur les aires d'exercice non couvertes des bâtiments d'élevage, sont des fertilisants de type II. Cependant, **si ces eaux sont soumises à l'un des traitements validés dans le cadre de la circulaire du 15 mai 2003 susvisée (dispositif avec décantation par bassin tampon de sédimentation suivi d'un épandage mécanisé sur prairie et dispositif avec décantation par filtre à paille suivi d'un épandage mécanisé), leur épandage, dans les conditions de ladite circulaire, précisées notamment en son annexe 4, sur prairies implantées depuis plus de six mois, est possible toute l'année.**

**Les prairies de moins de 6 mois entrent dans la catégorie grandes cultures.**